

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de Conseil Municipal du 17 décembre 2021  
À 20h00.

Convocation : 13/12/2021

Président de séance : Nathalie CONCET, la Maire

Secrétaire de séance : Anne CONFAIS

Étaient présents : Claude Carteron - Lionel TOURNIER - Claudine ROYER - Pierre DAOUDAL -  
Nathalie CONCET - Anne CONFAIS

Étaient absents excusés : Pascal BOINOT( pouvoir donné à Claude Carteron) - Frédéric HELAINE -  
Pascal HERMANN - Edith MEUTELET

Étaient absents : Mathieu VIENNET

La séance est ouverte à 20h00

**DELIBERATION N°71 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2021**

Le compte-rendu de la dernière réunion de Conseil en date du 22 novembre 2021 est en possession des conseillers.

Le maire demande au Conseil d'approuver le compte-rendu.

**VOTE :**

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

**DELIBERATION N°72 – DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF) – DÉLIBÉRATION RÉACTUALISANT LA LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE**

VU les articles L 2334-1 à L 2334-23 du CGCT,

Madame le Maire expose que le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale.

La longueur de la voirie déclarée aux services de la préfecture par la commune doit être réactualisée (en annexe le métré).

L'exposé de Madame le Maire entendu, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- *PRÉCISE que la nouvelle longueur de la voirie communale est de 3029 ml ;*
- *AUTORISE Madame le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer les documents nécessaires*

**VOTE :**

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N°73 – DECISION MODIFICATIVE - BUDGET FORÊT**

A la demande de la trésorerie, il nous est demandé de procéder à une décision modificative pour porter à 20€ le compte 6817/68 (dépréciation des actifs circulants).

6817/68 : +20€

61524/011 : -20€

**VOTE :**

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N°74 – OPÉRATION COLLECTIVE LIMITOX**

Les conseillers municipaux sont en possession du document transmis par le syndicat mixte du Doubs Dessoubre.

Madame le Maire présente les éléments.

L'exposé de Madame le Maire entendu, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- *Donne mandat au Syndicat Mixte Doubs Dessoubre pour intervenir auprès des entreprises raccordées à leurs réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales, et initier les démarches relatives aux autorisations de déversement et/ou conventions de raccordement nécessaire dans le cadre de l'opération collective Limitox ;*
- *S'engage à fournir toutes les informations utiles à la réalisation d'un état des lieux des effluents non domestiques (END) du territoire, et à prendre part à ce travail ;*
- *S'engage à mettre à jour son règlement d'assainissement en intégrant, via l'appui technique du Syndicat Mixte Doubs Dessoubre, un volet spécifique aux effluents non domestiques si nécessaire ;*
- *S'engage à prendre les arrêtés d'autorisation de rejet dans le réseau d'assainissement collectif et à signer les conventions de rejet nécessaires ;*

- Désigne Mme CONCET Nathalie élue référente pour le portage politique de cette opération collective ;
- S'engage à être représentée au comité de pilotage de l'opération collective

**VOTE :**

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

**DELIBERATION N°75 – ADHESION PEFC**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'adhésion à la certification forestière PEFC est arrivée à échéance (2016-2021).

\*Pour mémoire dernière DCM le 14/11/2016

Le Maire expose au Conseil la nécessité pour la commune d'adhérer au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.

Pour les surfaces totales de forêts supérieures à 10 hectares, la contribution est portée à 0.65 (tarif de l'ha) +20€ (contribution forfaitaire pour 5 ans) soit un montant de contribution pour RIGNEY :

226,40 ha (surface de forêts retenue pour l'aménagement) \* 0.65 = 147.16 + 20 = **167.16€**

L'exposé de Madame le Maire entendu, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- décide d'adhérer à PEFC BFC en :
  - inscrivant l'ensemble de la forêt communale relevant du régime forestier et pour une période de 5 ans en reconduction tacite, dans la politique de qualité de la gestion durable définie par PEFC BFC, et accepter que cette adhésion soit rendue publique
  - signant et respectant les règles de gestion forestière durable PEFC/FR ST1003-1:2016
  - s'engageant à mettre en place les mesures correctives qui pourraient être demandées par PEFC Bourgogne-Franche-Comte en cas d'écart des pratiques forestières aux règles de gestion forestière durable PEFC/FR ST 1003:2016
  - s'engageant à honorer les frais de participation fixée par PEFC BFC au travers de l'appel à cotisation pour 5 ans
  - signalant toute modification concernant la forêt de la commune
  - respectant les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci
- demande à l'ONF de mettre en oeuvre sur les terrains relevant du régime forestier et pour ce qui relève de sa mission, les engagements pris par la commune dans le cadre de sa participation à PEFC
- autorise le maire à signer tout document afférent notamment le bulletin d'adhésion PEFC BFC.

**VOTE :**

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

### **DELIBERATION N°76 – ACHAT PARCELLE DE BOIS COULARDOT**

Madame le Maire rappelle le contexte,

Madame Le Maire expose les faits :

Mme ARIMINI, fille de M. MME COULARDOT domiciliés grande rue à Rigney, nous a contacté suite aux diverses ventes de terrain sur la commune de Rigney.

Une proposition d'achat par la commune a été faite pour la parcelle ZE 60 de 80a03ca pour un montant de 2100€. Les parcelles voisines appartiennent à la commune. Les membres du conseil sont en possession du plan cadastral.

Après consultation des membres de la commission forêt et de M. JOSSERAND, garde ONF, il convient d'accepter cette proposition.

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal :

- *d'accepter cette proposition d'achat de la parcelle ZE60 pour un montant de 2100€ par la famille COULARDOT*
- *d'autoriser Madame le Maire de signer l'acte authentique en l'office notarial de Devecey*

#### **VOTE :**

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

### **DÉLIBÉRATION N°77 – SANTÉ COMMUNALE**

Madame Le Maire expose les faits :

Les conseillers AXA ont présenté le dispositif de santé communale le 22 octobre dernier (cf compte rendu du conseil municipal).

Suite aux remarques formulées, et après discussion avec les conseillers, Madame le Maire précise qu'il est difficile de présenter des tarifs des garanties par module, ou options, les tarifs étant adaptés aux besoins de chaque concitoyen.

Pour rappel, ce dispositif n'engage en rien ni la commune ni les administrés. En effet, il n'y a aucune obligation de résultats, mais il s'inscrit dans l'orientation prise par la commune, comme le futur pôle médico-socio-culturel, d'offrir aux habitants des services de proximité. L'accès aux solutions en matière de couverture sociale en fait partie.

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal :

- *d'accepter la proposition faite par AXA : informer, accompagner et proposer aux habitants de Rigney une couverture de complémentaire Santé*
- *d'autoriser Madame le Maire à signer le protocole autorisant les conseillers d'AXA à proposer la complémentaire Santé sur la commune, et permettre aux habitants de bénéficier de réduction de 25% sur les cotisations*

**VOTE :**

Pour : 4

Contre : 2

Abstention : 1

**DELIBERATION N°78 – DEMANDE D’INSTALLATION D’UN FOOD TRUCK : LE CROQUE COMTOIS**

**CETTE DÉLIBÉRATION EST REPORTÉE DANS L’ATTENTE D’UNE PRISE DE CONTACT AVEC LES COMMERÇANTS DÉJÀ PRÉSENTS SUR LE SECTEUR**

Madame le Maire expose le contexte :

Le propriétaire du Food Truck le Croque-Comtois nous a transmis un mail sollicitant un emplacement susceptible de pouvoir accueillir son activité un soir de la semaine (le mardi ou le jeudi).

L’activité est la suivante :

hamburgers avec du pain artisanal de Thise, du fromage de Fontain, avec une démarche éco-responsable - emballages uniquement en carton.

Il est rappelé que Rigney accueille déjà un KEBAB les lundis soir et que le restaurant le Chat Botté vend des hamburgers à emporter les vendredis soirs.

Notre souhait est qu’il n’y ait pas trop de concurrence sur notre secteur pour ne pas défavoriser nos commerçants déjà présents.

Les éléments de tarification ont été transmis au pétitionnaire (8€ / jour de présence avec raccordement électrique).

L’exposé de Madame le Maire entendu, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**VOTE :**

Pour :

Contre :

Abstention :

**DÉLIBÉRATION N° 79 - DEMANDE DE SUBVENTION DE L’AFM TÉLÉTHON**

Madame le Maire expose le courrier de l’AFM Téléthon demandant une subvention au titre de l’année 2022.

Pour mémoire, en début d’année le conseil municipal n’avait pas donné suite à la demande pour l’année 2021 (DCM 25 du 19/03/2021).

L'exposé de Madame le Maire entendu, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**VOTE :**

Pour : 2

Contre : 5

Abstention : 0

## QUESTIONS DIVERSES

**Création d'une délégation de l'association EPILEPSIE France dans le département :** Mme SIMMINI, résidente à Rigney a été nommée déléguée départementale. Une rencontre est prévue le 29 décembre avec MME le Maire

**Distribution des colis des aînés (annulation du repas de fin d'année) :** une fois les colis réceptionnés, courant semaine du 20 décembre, une date sera arrêtée. les conseillers seront mobilisés pour la distribution

**Antenne :** le raccordement électrique est fait - l'antenne SFR est installée. Elle sera activée sur le courant de janvier 2022

**Voeux du maire le 16 janvier 2022 :** en fonction de la situation sanitaire cette date sera possiblement annulée

**Fermeture du secrétaire du 24 décembre 2021 au 3 janvier 2022**

**Réhabilitation de l'ancienne école :** plusieurs rencontres ont eu lieu avec divers acteurs et financeurs. Le projet de création d'un pôle médico-socio-culturel avance, et suscite intérêt dans le cadre de l'aménagement du territoire. Il est important de créer une interaction entre ces pôles.

Mme le Maire a rencontré MME CHANUDET, Éthologue, intéressée par ce projet et qui pourrait, en attendant, s'installer dans les locaux de la mairie, à l'étage.

**Réfection du terrain de tennis :** la demande de subvention a été validée par la CAF à hauteur de 4500€ pour la réfection du terrain de tennis. Il est prévu, en même temps, de réparer les fissures du terrain de basket et d'aménager la place PMR au bâtiment de la gare.

**Campagne de stérilisation des chats errants :** Depuis quelques semaines, des démarches ont été faites pour lutter contre la prolifération des chats errants. Un projet difficile à mettre en place et qui peut être coûteux pour la commune.

Le 15 décembre, un appel à projet a été lancé par la Préfecture pour aider les communes dans le cadre du plan de relance et afin de soutenir les associations de protection animale, et notamment en finançant les campagnes de stérilisation des chats errants. Pour cela, une convention doit être signée avec une association dédiée. Mme le Maire a pris attache avec une association de Thise NMC, qu'elle rencontrera le dimanche 19 décembre lors de leurs portes ouvertes à Thise.

## AGENDA

**10 janvier à 17h30 :** Réunion de la commission travaux pour arrêter la liste des travaux à prévoir sur 2022

**14 janvier à 20h00 :** prochain conseil municipal

**24 janvier 2021 :** rdv avec la bibliothèque départementale pour le projet de la futur école

## TOUR DE TABLE

**Claude CARTERON :** un message FACEBOOK sur le site de CARO'TOILETTAGE a été porté à sa connaissance et à la nôtre concernant l'état dégradé du chemin de l'écluse. Madame le Maire a pris bonne note de ce message et a fait un courrier de réponse : Avec du retard, les trous ont été finalement rebouchés. Concernant la réfection du chemin dans sa globalité, nous sommes dans l'attente du retour du schéma directeur d'assainissement pour lequel nous avons demandé une étude attentive du secteur. Une fois

l'étude réceptionnée nous interviendrons sur ce chemin pour une remise en état et sous réserve de l'obtention d'une subvention.

**Lionel TOURNIER** : il s'interroge sur les personnes qui interviennent dans le village et dans les différents regards. Mme le Maire précise que ces agents NALDEO sont chargés du diagnostic du réseau d'eau et d'assainissement de la commune. Ils seront présents pendant quelques mois.

Fin de la séance à 22h30

<b>DCM 71</b>	<b><u>VALIDATION CRCM DU 22 NOVEMBRE 2021</u></b>
<b>DCM 72</b>	<b><u>DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF) – DÉLIBÉRATION RÉACTUALISANT LA LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE</u></b>
<b>DCM 73</b>	<b><u>DECISION MODIFICATIVE - BUDGET FORÊT</u></b>
<b>DCM 74</b>	<b><u>OPÉRATION COLLECTIVE LIMITOX</u></b>
<b>DCM 75</b>	<b><u>ADHESION PEFC</u></b>
<b>DCM 76</b>	<b><u>ACHAT PARCELLE DE BOIS COULARDOT</u></b>
<b>DCM 77</b>	<b><u>SANTÉ COMMUNALE</u></b>
<b>DCM 78</b>	<b><u>DEMANDE D'INSTALLATION D'UN FOOD TRUCK : LE CROQUE COMTOIS</u></b>
<b>DCM 79</b>	<b><u>DEMANDE DE SUBVENTION DE L'AFM TÉLÉTHON</u></b>

<b>Noms</b>	<b>Signatures</b>
Nathalie CONCET	
Anne CONFAIS	
Pascal HERMANN	Absent excusé
Pascal BOINOT	absent excusé ayant donné pouvoir à Claude CARTERON
Claude CARTERON	
Pierre DAOUDAL	
Claudine ROYER	
Edith MEUTELET	Absente excusée
Frédéric HELAINE	Absent excusé
Lionel TOURNIER	
Mathieu VIENNET	Absent